

DELIBERATION N° 2002/06/01 - COMPTE ADMINISTRATIF 2001

Monsieur BOILEAU, rapporteur, présente le compte administratif à l'Assemblée.

La balance générale fait apparaître les chiffres suivants :

- Investissement :
 - Dépenses : 24 458 295,40 F (3 728 643,10 euros)
 - Recettes : 16 696 801,51 F (2 545 410,98 euros)
 - Déficit d'investissement : 7 761 493,89 F (1 183 232,12 euros)
- Fonctionnement :
 - Dépenses : 28 762 281,65 F (4 384 781,57 euros)
 - Recettes : 37 488 749,73 F (5 715 123,05 euros)
 - Excédent de fonctionnement : 8 726 468,08 F (1 330 341,48 euros)

Monsieur le Maire s'étant retiré, ne prend pas part au vote

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 20 voix pour et 8 abstentions (Groupe Ludres Autrement et Groupe Ludres Notre Ville) :

- d'approuver le compte administratif 2001 et de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

Les crédits sont ouverts au budget primitif 2002.